

Commune de : Lécuy
Canton de : Nerville l'Évêque
Département : 44 Ille et Vilaine

ÉTAT FRANÇAIS.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

NUMÉRO DU REGISTRE DE CULTURE : 52

A remplir avant le 20 Mai.

BULLETIN DE DÉCLARATION AGRICOLE.

Établi par M^(s) Mettager Jaffay

Exploitant au lieu dit : Lécuy

QUEL EST LE NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AVEC LE CHEF D'EXPLOITATION ?

Nombre : 5

QUELLE EST LA SURFACE TOTALE DE VOTRE EXPLOITATION ?

9 hectares 0 ares.

QUELLE EST LA SURFACE DES TERRES LABOURABLES DE VOTRE EXPLOITATION ?

1 hectares 0 ares.

REPLIR LES COLONNES CI-DESSOUS, EN INDiquANT, LE TOTAL DES SURFACES QUE VOUS AVEZ ENSEMENCÉES OU QUE VOUS ENSEMENCEREZ POUR CHAQUE CULTURE ?

	SURFACE TOTALE.	
	HECTARES.	ARES.
CÉRÉALES :		
Blé d'automne (semé avant le 1 ^{er} février)	<u>1</u>	<u>50</u>
Blé de printemps		
SEIGLE		
MÉTEL		
AVOINE d'hiver	<u>1</u>	
— de printemps		
ORGE d'hiver		
— de printemps		
MALS-GRAIN		
SARRASIN		
MÉLANGE DE CÉRÉALES (Avoine et orge ou tout autre mélange)		
POMMES DE TERRE		
TOPINAMBOURS		
GRAINES DE SEMENCE :		
Superficie totale consacrée à la production de graines de semences potagères, de fleurs, graines semi-fourragères, de betteraves fourragères et légumes secs de semence de variétés maraîchères		

1 Hectare vaut.....	10.000M ²
1 Are vaut.....	100M ²
1 Centiare vaut.....	1M ²

LÉGUMES ET ARBRES FRUITIERS.

I LÉGUMES :

Les renseignements concernant les légumes secs ont été demandés au recto du présent bulletin.

Les légumes sont cultivés :

- 1^e Dans le Jardin potager qui produit les légumes destinés principalement à la consommation familiale.
- 2^e En cultures spécialisées c'est-à-dire sur des terres exclusivement réservées à la production des légumes destinés à la vente qui, en général, donnent deux ou plusieurs récoltes successives dans la même année.
- 3^e En plein champ c'est-à-dire que ces cultures entrent dans l'ensemble des terres labourables avec les autres cultures mentionnées au recto du présent bulletin.

1^e Jardin potager : Quelle est la surface du jardin potager ?

2^e Cultures spécialisées de légumes : Quelle est la surface cultivée ?
La plein air.....
Uniquement sous verre ou sous verre au début de la végétation.....

3^e Légumes en plein champ : Quelles sont les surfaces actuellement ensemencées en légumes ou que vous comptez ensemencer au cours de la campagne ?

HECTARES.	ARES.
Haricots à écosser ou demi-secs	
Haricots verts	
Pois en vert	
Carottes potagères	<u>1</u>
Navets potagers	<u>2</u>
Choux	<u>2</u>
Choux-fleurs	
Choux de Bruxelles	
Choux à choucroute	
Artichauts	
Aubergines	
Asperges	
TOTAL à reporter	

Report

Tomates

Oignons

Ail

Salades diverses

Épinards

Citrouilles et potirons

Fraisiers

Divers

TOTAL GÉNÉRAL

Cressonnieres

HECTARES.	ARES.
	<u>2</u>

HECTARES.	ARES.

II ARBRES FRUITIERS : Nombre d'arbres fruitiers en rapport

NOMBRE.
Pommiers et Poiriers à cidre
Pommiers. (Pommes à couteau)
Poiriers. (Poires à couteau)
Pêchers
Cerisiers

Abricotiers

Pruniers

Pruniers à pruneaux

Noyers

Oliviers

NOMBRE.
<u>2</u>
<u>3</u>

CONTRÔLE ET SANCTIONS.

Les déclarations seront contrôlées.

Tout chef d'exploitation qui ne remplira pas son bulletin dans les délais prescrits ou qui aura fait des déclarations manifestement inexакtes sera passible de sanctions administratives et pénales.

1^e Sanctions administratives : Exclusion des distributions de produits indispensables à l'agriculture ; Réquisition par priorité des animaux par le Ravitaillement Général.

2^e Sanctions pénales : Amendes de 200 à 10.000 francs.

Vues et observations du Président de la Commission de Statistique.

Le 10 mai 1947
Le Maire